

DELIBERATION N° 020

CREATION D'UN HANGAR POMPIER SUR LA PLATEFORME
AEROPORTUAIRE DE LA ROCHE SUR YONASSEMBLEE GENERALE DU 4 JUILLET 2022

Afin d'accompagner le développement de l'aéroport de la Roche-sur-Yon et plus particulièrement de garantir la sécurité et sûreté des usagers de la plateforme différents investissements ont été réalisés au profit du service SSLIA (service de sauvetage et de lutte contre l'incendie des aéronefs).

Parmi ces investissements figure la création d'une vigie pour les pompiers, devenue impérative afin de permettre aux agents d'exercer leur activité dans des conditions adaptées.

Dans le cadre de ce projet, la DGAC (Direction Générale de l'Aviation Civile) a bien voulu octroyer une subvention de 161 380,50€ TTC à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Vendée, en sa qualité de gestionnaire de la plateforme.

Cette subvention sera ensuite intégralement reversée à la Roche-sur-Yon Agglomération qui assure le financement des investissements de la plateforme.

Afin de pouvoir officiellement solliciter cette subvention la CCI doit prendre une délibération.

A l'unanimité, l'Assemblée approuve la demande d'une subvention de 161 380,50€ TTC auprès de la DGAC afin de financer la réalisation d'une vigie. Cette subvention sera intégralement reversée à la Roche-Sur-Yon Agglomération au titre du programme d'investissement sur la plateforme.

Quorum : 19
Votants : 24
Votes "pour" : 24
Votes "contre" : 0
Abstentions : 0

Arnaud RINGEARD
Président de la CCI Vendée

